

**PARTIE II.—FINANCES COMMERCIALES DIVERSES****Section 1.—Compagnies de prêt et de fiducie\***

L'*Annuaire* de 1934-1935 donne à la page 1009 un aperçu de l'évolution des compagnies de prêt et de fiducie au Canada de 1844 à 1913.

La législation relative aux compagnies de prêt et de fiducie a été modifiée par les lois des compagnies de prêt et de fiducie de 1914 (4-5 Geo. V, ch. 40 et 55). Par suite de ces modifications, les statistiques des compagnies à charte provinciale ne sont plus réunies. Toutefois, certaines statistiques sommaires des compagnies provinciales ont été obtenues pour 1945-1946, grâce à la courtoisie des compagnies, et elles ont été incorporées au tableau 1, afin de compléter le relevé des compagnies de prêt et de fiducie au Canada. On estime que ces chiffres représentent plus de 90 p. 100 des affaires des compagnies provinciales, de sorte qu'ils peuvent être acceptés comme assez complets et assez représentatifs du volume des affaires comparativement aux affaires des compagnies à charte fédérale. Les statistiques des tableaux 2 et 3 ne s'appliquent qu'aux compagnies munies d'une charte fédérale, sauf que depuis 1925 les compagnies de prêt et de fiducie constituées par la province de la Nouvelle-Écosse et mises par des lois de cette province sous la surveillance du Département fédéral des assurances sont comprises dans les tableaux 2 et 3 de même que les compagnies de fiducie du Nouveau-Brunswick depuis 1934 et du Manitoba depuis 1938. En 1920, le Département fédéral des assurances a été chargé d'appliquer la loi sur les compagnies fédérales de prêt et de fiducie.

L'expansion des affaires des compagnies de prêt au Canada se reflète dans l'augmentation de la valeur comptable de l'actif global de toutes les compagnies de prêt, soit de \$188,637,298 en 1922 à \$213,649,794 en 1931 et à \$215,362,414 en 1946. L'actif des compagnies de fiducie (sans compter les successions, dépôts et fonds des agences, qui ne peuvent être considérés comme actifs au sens des fonds des compagnies et des fonds garantis) augmente de \$154,202,165 en 1928 à \$305,368,533 en 1946. En 1928, le total des successions, des dépôts et des fonds administrés s'élève à \$1,077,953,643, contre \$3,150,872,594 en 1946.

**Fonctions des compagnies de prêt.**—L'objet essentiel des compagnies de prêt consiste à prêter des fonds sur première hypothèque, l'argent qu'elles mettent ainsi en circulation provenant tant des dépôts à elles confiés que de la vente au public d'actions ou d'obligations par elles émises. Au cours des années de guerre de 1939 à 1945, les sommes placées sur des hypothèques diminuent de plus de 27 millions de dollars; cette diminution est attribuable presque entièrement à une augmentation du montant d'obligations et d'actions détenues. Le chiffre de 73 millions de dollars en 1946 est légèrement plus élevé que celui de 1945. Quant aux compagnies de prêt munies d'une charte provinciale, la majorité d'entre elles se livrent dans les campagnes les plus prospères à des opérations telles que prêt, épargne et hypothèque.

**Fonctions des compagnies de fiducie.**—Les compagnies de fiducie remplissent le rôle d'exécuteurs testamentaires, de dépositaires et d'administrateurs nommés par testament ou autrement; elles sont constituées séquestres, soit par contrat de mariage, soit par autres dispositions; elles gèrent les biens et affaires des

\* Révisé sous la direction de R. W. Warwick, surintendant des Assurances, Département des assurances, Ottawa.